

**CONSEIL MUNICIPAL  
DE  
CHARTRIER FERRIERE**

**SEANCE DU 21 JANVIER 2022**

Compte rendu sommaire Affiché en exécution de l'article L 121-17 du code des communes

**Absents / M FEILLU -Mme GAUTIER -Mme CANTEGREL -Mme GAUTIER -excusées**

**PROCES VERBAL** : le procès- verbal de la séance du 15.09. 2021 est adopté à l'unanimité

**Demande Permis de construire – le Bourg**

Le conseil municipal est saisi d'une demande de permis de construire au lieu dit « le Bourg » pour une maison d'habitation -Cette parcelle est raccordée aux réseaux : voirie, eau et électricité. le projet ne compromet pas l'activité agricole du secteur . qu'Il existe le besoin d'attirer de nouvelles populations, pour pérenniser l'école communale.

Pour ces raisons, le conseil Municipal décide à l'unanimité de demander une dérogation exceptionnelle à l'article L111-4-4 du Code de l'Urbanisme, sollicite que cette dérogation soit soumise pour avis conforme à la CDPENAF .

**Renouvellement d e la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité

De désigner comme représentant de la commune pour siéger à la commission d'accessibilité de l'Agglo

M Guy ROQUES en qualité de représentant titulaire

Maurice ROUX - DURRAFFOUR en qualité de représentant suppléant

**Modification des statuts adhésion communes à titre individuel**

M. Le maire, Propose aux membres du Conseil Municipal. D'adopter la modification des statuts avec l'adhésion des communes de :

- **Chasteaux** à la carte :

Sauvegarde du patrimoine vernaculaire public en lien avec le milieu aquatique présentant un intérêt pour ce territoire.

- **Chartrier-Ferrière** à la carte :

Sauvegarde du patrimoine vernaculaire public en lien avec le milieu aquatique présentant un intérêt pour ce territoire.

Entretien et aménagement des sentiers non déclarés d'intérêt communautaire visant à la mise en valeur de la Vézère et de sa Vallée et définies comme telles par le comité syndical

**Travaux bâtiment 2022 accessibilité salle A .VERLHAC / Demande subvention DETR**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de mettre au norme d'accessibilité la salle de réception « Albert VERLHAC » au lieu dit le BATTUT station expérimentale , par la construction d'un WC handicapé ainsi que le cheminement extérieur à cette salle accessible aux handicapés

**Convention en faveur de la réalisation d'opérations d'économies d'énergie dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie**

Le conseil municipal décide à l'unanimité

Article 1 : Approuve la convention liant la collectivité à la CABB relative à la valorisation des certificats d'économie d'énergie

Article 2 : autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents à intervenir